

L'Intersyndicale



Plateforme NAO 2022 DARTY IDF

Nous avons décidé d'axer nos demandes essentiellement sur la revalorisation du pouvoir d'achat en exigeant comme point de départ à ces négociations **Une Augmentation Générale Des Salaires.**

Inutile pour nous de fabriquer une **Liste au « Père au Noël »** avec des demandes interminables pour flatter les egos ici ou là, seul le résultat comptera, et nous **Refuserons** catégoriquement toutes propositions d'enveloppes individuelles générant des augmentations à la tête du client.

Nous exigeons également la mise en place d'une véritable « campagne » d'échelon, permettant le déblocage des évolutions de carrières, indépendamment du budget NAO.

- 1. Augmentation générale des salaires 5% pour Tous les salariés.**
- 2. Primes vacances à 550 € sans condition d'ancienneté.**
- 3. Indemnité de Transport Forfaitaire (indemnité carburant) 5/7 passe Navigo soit 53,71 euros.**
- 4. Mise en place d'un véritable 13 eme mois POUR TOUS (EOT, AM , CADRES).**

- Intégration du variable trimestriel pour Tous les R.E services.
- Refonte du système de rémunération des métiers de la vente avec une nouvelles grilles de rémunérations respectueuse des Minima Conventionnels .
- Passage des tickets restaurants **8,40 € à 11 € et 10,50 € à 15 €** en conservant la part patronale à **60%**.
- Suppression des jours de carence pour les EOT.
- Paiement ou monétisation des RTT Non pris (EOT /AM).
- Augmentation du nombre de jours enfants malades et passage de l'âge à 16 ans.
- Revalorisation de la prime d'ancienneté et création de nouveaux plafonds (20/25/30/35/40 ans).
- Ouverture d'une négociation sur l'ensemble des grilles de classification et de rémunérations des (EOT /AM) de l'Exploitation et des Opération .
- Passage de la subvention des activités sociales et culturelles de **0,7% à 1,2%**.
- Mise en place des jours de repos compensateurs pour les travailleurs de nuit conformément à la Loi.
- Prise en charge des « simples » amendes de stationnement pour les personnels roulants.

- Revalorisation des primes de Dimanche.
- Réintégration de la Subrogation.
- Mise en place d'une prime d'ancienneté pour les cadres .
- Revalorisation de l'indemnité kilométrique à **0,50€**.
- Prise en charge par l'Entreprise du Jour de Solidarité.
- Intégration des primes variable à hauteur Minimum de 30% dans le salaire de base.

Jean-Yves PICOT
DSC CFE-CGC DIF

Abdel MESSOUSSI
DSC CAT DIF

Djema CHAIB
DSC FO DIF

Christian ABSALON
DSC CFTD DIF

Jean marc Miduri